

Compte-rendu de réunion

Comité de pilotage du site Natura 2000 « Gorges de la Truyère »

FR8312010

Date :	Vendredi 15 juin 2018	Heure :	14h00 à 15h30
Lieu :	Salle de spectacle Roger-Besse, Av. Georges Pompidou 15230 PIERREFORT		
Participants et excusés :	Cf. liste en annexe 1		
Diffusion du présent compte-rendu :	Membres du comité de pilotage du site Natura 2000		
Pièces jointes :	Diaporama de présentation et compte rendu des élections		
Nom du rédacteur :	Céline TALON et Anthony CAPRIO (Saint-Flour Communauté)		

Le comité de pilotage du site Natura 2000 « *Gorges de la Truyère* » s'est réuni pour la cinquième fois le 15 juin 2018 à Pierrefort, sous la présidence de Monsieur Louis GALTIER.

L'ordre du jour était le suivant :

- Rappel du site et de son intérêt ;
- Bilan des actions 2017 ;
- Perspectives pour l'année 2018 ;
- Questions diverses ;
- Élection du président du COPIL et de la structure porteuse.

1. Introduction :

Louis GALTIER, Vice-Président de Saint-Flour Communauté, introduit ce cinquième comité de pilotage du site Natura 2000 Gorges de la Truyère en remerciant l'ensemble des participants. Il tient à souligner la qualité du travail qui a été accompli durant les 6 années et demie de sa Présidence et remercie l'ensemble des animateurs Natura 2000 ainsi que les partenaires qui ont contribué à la bonne mise en œuvre des actions.

Il rappelle que l'objet de cette réunion est de dresser le bilan de l'année passée, avant de discuter des perspectives d'avenir de ce site. Il laisse ensuite la parole à Céline TALON, animatrice du site Natura 2000 des Gorges de la Truyère.

2. Rappel du site et de son intérêt :

Céline TALON présente succinctement le site Natura 2000 « Gorges de la Truyère » et ses enjeux. Ce site concerne une superficie de 21 602 ha de part et d'autre de la Truyère cantalienne et est issu de la Directive Oiseaux.

Le document d'objectifs de ce site a été validé en décembre 2011 et son animation a débuté en mars 2012. Les Gorges de la Truyère revêtent un fort enjeu de conservation pour les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire puisque 13 espèces nichent sur le site parmi lesquelles le Milan royal, l'Aigle botté, le Faucon pèlerin, la Bondrée apivore ou encore le Circaète Jean-le-Blanc. Il constitue également une halte de choix pour les oiseaux migrateurs de passage.

Ainsi, les objectifs de conservation du site Natura 2000 visent à :

- Maintenir la quiétude autour des aires de rapaces forestiers et rupestres ;
- Maintenir les ressources alimentaires issues des milieux agropastoraux ;
- Maintenir les landes.

3. Bilan des actions 2017 :

• Contractualisation des MAEC :

Céline TALON poursuit la présentation en rappelant qu'une première campagne de contractualisation de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) avait eu lieu en 2016 et que la deuxième et dernière campagne de contractualisation devait se dérouler en 2017. Pour faire le bilan de ces deux années de campagne de contractualisation, elle laisse la parole à Françoise GUIARD (Chambre d'Agriculture du Cantal) qui était en charge de la réalisation des diagnostics d'exploitation et des plans de gestion pastoraux auprès des agriculteurs du site Natura 2000.

Au total, 35 exploitants ont pu bénéficier de MAEC au cours des deux années de campagne de contractualisation organisées sur le site pour une surface totale de 804,02 hectares. Cela représente donc une moyenne de 24,70 hectares engagés par exploitation. L'intégralité des MAEC proposées n'a pas été mobilisée puisque 5 MAEC n'ont fait l'objet d'aucun engagement.

On remarque une baisse des contractualisations par rapport au premier dispositif de Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAET) lancé en 2012 et 2013, tant sur le nombre d'exploitants engagés que sur les surfaces. En effet, lors de cette précédente campagne, 51 exploitants avaient engagé une surface totale d'un peu plus de 1 022 hectares.

En revanche la moyenne des surfaces engagées par exploitation est en nette augmentation (+23,5%) avec 24,7 ha engagés par exploitation en 2016/2017 contre 20 hectares en 2012/2013.

43% des exploitants ayant déjà engagé des parcelles dans une MAET lors de la campagne 2012/2013 ont reconduit des engagements MAEC lors de la campagne 2016/2017. La part de nouveaux adhérents en 2016/2017 représente donc plus de la moitié des contractants (54,54%).

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette baisse notable du taux de contractualisation :

- Les retards de paiement des aides européennes lors de la campagne MAET 2012/2013 qui ont certainement freiné les exploitants à se réengager en 2016/2017 (pour rappel plus de la moitié des exploitants ne se sont pas réengagés).
- La baisse de la rémunération de la plupart des mesures par rapport à la précédente campagne MAET (les 76 €/ha de prime à l'herbe n'étant plus inclus dans les MAEC mais revalorisés via l'ICHN). A titre d'exemple la mesure qui concerne le maintien des prairies riches en fleurs est passée de 165 €/ha à seulement 66,01 €/ha. La même chose est observée pour la mesure visant le maintien des parcours et des landes qui est passée de 189,15 € à 132,70 € ainsi que pour la mesure ciblant le maintien et la restauration des zones humides, qui est passée de 211 €/ha à 140,61€/ha.
- La difficulté de contractualiser certaines mesures suite à des problèmes d'ordre administratif et financier, ce qui a été le cas pour les MAEC SHP01, HE04 et PE01. La mesure HE01, n'a pas été proposée à la contractualisation car elle posait un problème au niveau des proratas appliqués par la PAC pour des surfaces trop embroussaillées. L'exploitant n'aurait alors rien touché lors de sa première année d'engagement dans la mesure.
La mesure SHP01 n'a pas pu être mobilisée comme elle était escomptée étant donné la difficulté pour les prestataires réalisant les diagnostics d'exploitation de définir les surfaces cibles. Ce dispositif s'est en effet révélé très chronophage car il nécessite de parcourir à pied quasiment l'intégralité de la SAU de l'exploitant.
- Enfin, la mesure système destinée aux entités collectives (SHP02) n'a pas été sollicitée sur le territoire car une seule coopérative d'estives était recensée sur le périmètre du site Natura 2000 et elle a privilégiée la contractualisation de la mesure HE03, plus rémunératrice.

Sabine BOURSANGE souhaite savoir si les surfaces éligibles à la mesure HE03, visant le maintien des landes, avaient été estimées préalablement. Céline TALON, indique qu'il est très difficile d'évaluer le niveau d'embroussaillage de ces parcelles par photo-interprétation et que les parcelles éligibles se situent donc essentiellement dans les zones de pentes des gorges de la Truyère et très peu sur les plateaux adjacents.

- **Chartes Natura 2000 :**

En 2017, sur les six dossiers d'adhésion à la Charte Natura 2000 arrivant à échéance, seulement deux propriétaires ont sollicité un renouvellement de leur adhésion.

Guy MICHAUD s'interroge sur la compensation aux communes de la Taxe Foncière sur le Non Bâti et du désengagement de l'État autour de cet outil.

Béatrice JOUBERT explique que l'État ne compense plus les communes en totalité depuis plusieurs années et que cela peut ainsi constituer une perte non négligeable pour les communes rurales. Ainsi un renouvellement des engagements est proposé aux contractants arrivant en fin d'engagement mais la recherche de nouveaux adhérents n'est pas sollicitée

par les animateurs Natura 2000.

- **Contrat Natura 2000 :**

Céline TALON fait ensuite un point sur l'état d'avancement du contrat Natura 2000 « Bois sénescents » engagé avec la commune d'Alleuze sur la forêt de Noux. Elle rappelle que ce contrat a pour objectif de préserver l'aire de nidification d'un couple d'Aigle botté sur les parcelles communales. Pour cela un îlot de non intervention sylvicole d'une surface de 3,47 hectares a été délimité avec l'ONF et les arbres ont pu être marqués. Le montant total du projet s'élève à 16 493 € et la réception de fin de chantier est prévue en août 2018.

Béatrice JOUBERT indique que la mesure 7.6.3 du Programme de Développement Rural Auvergne, permettant de financer les contrats Natura 2000, a été ouverte en 2016 par le Conseil Régional mais que les DDT n'ont pas encore la capacité de procéder aux paiements. Le Conseil Régional n'a pas donné de calendrier pour la mise en place des outils de paiement et la situation commence à être très problématique.

- **Appel à initiatives pour la Biodiversité :**

La parole est ensuite laissée à Anne-Sophie FABER, étudiante en Master 2 « *Génie écologique* » à l'Université de Poitiers, et actuellement en stage au sein du service environnement de Saint-Flour Communauté pour une durée de six mois. Elle explique que le déroulement de son stage s'inscrit dans le cadre d'un appel à initiatives pour la biodiversité, lancé en 2016 par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, et pour lequel Saint-Flour Communauté a été désignée lauréate. Réalisé sur le périmètre des sites Natura 2000 portés par Saint-Flour Communauté, le stage a pour principal objectif l'amélioration des connaissances des trames vertes et bleues au travers d'une cartographie à une échelle fine de ces réseaux. Ce travail conséquent doit permettre leur conservation et/ou leur restauration et surtout, leur prise en compte dans les documents d'urbanismes qui seront mis en place prochainement (PLUi).

Anne-Sophie FABER définit dans un premier temps ce qu'est une trame verte puis présente l'état d'avancement du projet. Elle fait un zoom sur des entités paysagères caractéristiques pour ce site Natura 2000 (haies, alignement d'arbre, bosquets de Pins...) et rappelle les espèces cibles pour lesquelles des analyses de la connectivité écologique plus spécifiques vont être entreprises (Hermine, Triton crêté, Pie-grièche écorcheur et Crapaud calamite).

Sabine BOURSANGE souhaite savoir si ces analyses de connectivité seront faites individuellement pour chacune de ces espèces ou si une analyse plus globale sera générée par le biais de l'établissement d'une zone tampon.

Céline TALON explique que la phase d'analyse n'est pas encore en action et que les enjeux des sites Natura 2000 de la Planèze de Saint-Flour et des Gorges de la Truyère sont relativement différents. Mais la question d'une analyse fine à l'espèce ou d'une analyse plus globale se posera effectivement. De plus, les espèces choisies pour cette analyse n'ont pas la même capacité de déplacement. Or il ne reste que deux mois de stage et la cartographie constitue une étape très chronophage. A priori, une méthode d'analyse devrait être testée

par Anne-Sophie sur un secteur défini et devrait pouvoir être reproduite par la suite par les animateurs Natura 2000.

Béatrice JOUBERT s'interroge sur les actions de restauration qui pourraient être mises en œuvre sur les bosquets de pins sylvestres. Céline TALON explique que la Mission Haies est fortement impliquée dans ce projet et qu'une mise en défens des secteurs replantés pourrait être efficace. Cependant cette mise en défens devra être réfléchiée bien en amont afin de ne pas pénaliser les agriculteurs qui pâturent ces entités.

- **Partenariat RTE et ERDF :**

Céline TALON rappelle qu'une convention de partenariat est en cours de validation auprès des services de RTE afin de lutter contre les risques de collision et d'électrocution de l'avifaune des Gorges de la Truyère avec le réseau électrique.

- **Lutte contre le campagnol :**

Les pullulations cycliques du Campagnol terrestre (*Arvicola terrestris*) engendrent de lourds dégâts pour les exploitations de notre territoire, conduisant le Préfet du Cantal à rendre obligatoire la lutte contre cette espèce dans tout le département en 2016. En tant que structure animatrice des sites Natura 2000 de la Planèze de Saint-Flour et des Gorges de la Truyère, Saint-Flour Communauté a souhaité rappeler que la lutte doit se réaliser de façon préventive et collective lorsque les populations sont en phase de basse densité. Dans ces conditions, le piégeage s'avère être une méthode adaptée. Aussi, afin d'accompagner les exploitations agricoles dans cette lutte, Saint-Flour Communauté a réalisé deux nouveaux cycles de formations au piégeage du Campagnol terrestre, le 25 avril 2017 à Lavastrie et le 27 avril 2017 à Valuégols.

Ces formations, gratuites et ouvertes à tous, se sont composées d'une rapide présentation en salle de la biologie du campagnol et des différentes méthodes de lutte existantes (30 minutes), ainsi que d'une démonstration sur le terrain de pose de pièges Topcat (une heure environ).

À cette occasion, la Chambre d'Agriculture du Cantal a présenté les premiers résultats des expérimentations conduites pour développer de nouvelles méthodes de lutte contre l'espèce (glace carbonique, tourteau de ricin, immunocontraception...).

Ces formations n'ont réuni que deux agriculteurs. Les raisons de cette faible participation peuvent être multiples. En effet, l'année 2017 correspondait à une phase de basse densité des populations de campagnols. Malheureusement les agriculteurs ne s'intéressent souvent au problème que lorsqu'ils y sont confrontés c'est-à-dire en phase de haute densité des populations de campagnols. Or, à ce stade il est trop tard pour agir de manière efficace. Une autre explication peut être avancée puisque des formations de ce type sont organisées depuis 2013 et que de nombreux agriculteurs y ont déjà participé. Il ne sera donc peut-être pas nécessaire de prévoir de nouvelles formations en 2018 pour respecter un pas de temps annuel mais plutôt de prévoir un renouvellement des formations tous les 2 à 3 ans.

En complément de ces formations, Saint-Flour Communauté a souhaité rappeler qu'elle mettait à disposition gratuitement des lots de pièges Topcat pour une durée de 6 mois par le biais d'un conventionnement. Grâce à cette communication, un conventionnement de prêt de pièges a pu être établi au profit d'un exploitant agricole de la commune de Neuvéglise-sur-Truyère à Lavastrie. A noter que ces prêts fonctionnent beaucoup mieux sur le site Natura 2000 de la Planèze de Saint-Flour puisque 42 conventions ont été signées depuis 2014. Béatrice JOUBERT indique qu'il serait peut-être intéressant de communiquer à nouveau sur ces possibilités de prêt et de relancer ainsi l'intérêt des agriculteurs pour ce dispositif.

Louis GALTIER s'interroge sur le nombre d'animaux qui ont pu être piégés grâce à ces prêts. Céline TALON explique que les agriculteurs ne transmettent pas les données issues de leur campagne de piégeage malgré le fait qu'une fiche de suivi leur soit fournie avec la convention.

Vincent VIVET souhaiterait connaître le prix unitaire de ces pièges. Céline TALON précise qu'ils sont assez coûteux car le brevet a été déposé par une entreprise Suisse, ce qui lui permet de contrôler son prix de vente étant donné qu'il n'y a pas de concurrence. Cependant, malgré un coût onéreux de 65 € TTC, l'investissement reste rentable car le matériel a une très forte résistance dans le temps (piège en inox).

Céline TALON rappelle également qu'un outil de surveillance des populations de campagnols terrestres et de taupes est également développé par Stéphane VIDAL (VetAgro Sup). Cette application mobile, permet d'attribuer une note sur le degré d'infestation des parcelles parcourues (de 0 à 5 pour le campagnol terrestre et de 0 à 3 pour la taupe) et pourrait ainsi permettre de suivre l'état des populations sur l'ensemble du département du Cantal.

- **Suivi et études :**

Dans les documents d'objectifs de nombreux sites Natura 2000 auvergnats et dans les actions du Plan National d'Actions (PNA) Pies-Grièches figurent des mesures visant à limiter l'impact des produits antiparasitaires utilisés en élevage. Partant de ce constat, l'idée d'une mutualisation des moyens à l'échelle des structures animatrices des sites Natura 2000 auvergnats a émergé et a abouti à la création d'un groupe de travail en 2014.

Baptisé ELEVE (Élevage Vétérinaire Environnement), ce projet implique 30 sites d'études, 17 animateurs « environnement » (dont 7 structures animatrices : Saint-Flour Communauté, les Conservatoires d'Espaces Naturels d'Auvergne et d'Allier, la Ligue pour la protection des Oiseaux Auvergne, le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, le Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique du Haut-Allier et le Conseil Départemental de Haute-Loire) ainsi que 28 cabinets vétérinaires. Il vise ainsi à accompagner les vétérinaires et les agriculteurs dans une démarche de gestion raisonnée du parasitisme des troupeaux dans l'objectif de diminuer l'impact des molécules antiparasitaires sur les oiseaux et chauves-souris (en tant que prédateurs de coléoptères coprophages).

L'année 2017 s'est ainsi principalement concentrée sur la recherche des binômes éleveurs/vétérinaires et sur la sollicitation des financeurs et mécènes potentiels pour

clôturer le budget de cette étude estimée à 221 000 €. Sabine BOURSANGE, coordinatrice de ce projet, indique que le budget a pu être bouclé il y a seulement deux mois grâce au soutien financier de la fondation HUMUS (5 000 €) et de l'association des eaux de Volvic (20 000 €).

Céline TALON indique que sur l'ensemble du périmètre de l'étude, près de 60 exploitations ont pu être recrutées pour participer à cette étude, dont trois exploitations situées sur le site Natura 2000 des Gorges de la Truyère, plus particulièrement sur les communes de Neuvéglise-sur-Truyère, Faverolles et Fridefont.

Grâce au soutien financier de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, une formation à destination des vétérinaires, partenaires du projet, a pu être réalisée. Cette formation a été dispensée par Philippe Camuset, vétérinaire praticien en Haute-Normandie qui a développé les audits parasitologie dans son cabinet. Il est également Président de la commission Parasitologie de la SNGTV (Société Nationale des Groupements Techniques Vétérinaires). Une trentaine de vétérinaires a pu participer à cette journée.

- **Valorisation et sensibilisation :**

Céline TALON expose les différentes actions de communication et de sensibilisation réalisées au cours de l'année 2017.

Ainsi, des interventions ont été dispensées auprès d'élèves de lycée agricole (38 élèves) mais aussi de scolaires (46 enfants de CE1 à CM2) lors des Temps d'Activités Périscolaires ou lors d'événements particuliers.

Afin de diversifier les interventions au cours de l'année 2017, de nouvelles animations ont été créées, telle la conception d'un « silhouettoscope ». L'objectif de la séance est d'initier les enfants à la reconnaissance des silhouettes de rapaces en réalisant un carnet d'identification facilement transportable dans la poche et donc lors des promenades en famille. L'ensemble des rapaces observables sur le site Natura 2000 des Gorges de la Truyère y est représenté.

Enfin, plusieurs articles ont été diffusés dans la presse locale ainsi que sur les sites web et réseaux sociaux.

- **Gouvernance du site :**

L'année 2017 a également été consacrée à l'accompagnement des porteurs de projet notamment par l'appui aux évaluations des incidences ou lors des différentes sollicitations à participer à des réunions de travail ou de présentation de projets.

La gestion administrative et financière du site a aussi constitué une part importante de l'année 2017 via la préparation des demandes de subvention et de paiement, ainsi que la rédaction des rapports d'activité.

- **Bilan général et perspectives pour l'année 2018 :**

Pour terminer cette présentation, Céline TALON rappelle que deux agents se sont relayés sur l'animation de ce site Natura 2000 en 2017 pour un total de 425,50 heures. Le budget prévisionnel avait été estimé à hauteur de 11 442,92 € et a pu être respecté puisque les dépenses engagées s'élèvent à 11 667,65 €.

Elle rappelle aussi que les financements liés à l'animation du document d'objectifs proviennent du FEADER (50%) et de l'État (50%). Ces financements ont été réduits en 2017 compte tenu de la nécessité d'imputer une partie de ces financements à la réalisation des plans de gestion pastoraux dans le cadre de la mise en place des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques.

Enfin, Céline TALON dresse un état des perspectives pour l'année 2018 et à plus long termes, rappelant la nécessité de poursuivre la mise en œuvre du projet ELEVE et la volonté d'engager un projet expérimental de lutte contre le campagnol terrestre. Ces mesures ont pour but de mettre en place des mesures de gestions agricoles adaptées à la préservation des espèces du site. Enfin, l'année 2018 sera également consacrée à la poursuite du projet de restauration des trames vertes et bleues, au renouvellement des dossiers d'adhésion à la Charte Natura 2000 et à la reprise des inventaires de localisation des aires de rapaces.

4. Conclusion :

Louis GALTIER achève cette présentation en remerciant l'ensemble des membres du Comité de Pilotage (COPI) pour leur participation. Il laisse le soin aux services de l'État de clôturer cette réunion en procédant aux élections de la structure porteuse et du Président du COPI (Cf. compte rendu en Annexe 2).

Annexe 1 : Participants à la réunion et excusés

Participants à la réunion :

BERTHET Jean-Paul, Commune de Saint-Georges ;
BOUSQUET Jean-Louis, Commune de Maurines ;
CHASSANG Pierre, Commune de Fridefont ;
CHASSANG Yolande, Commune de Villedieu ;
DUMAZEL Serge, Commune de Chaudes-Aigues ;
GALTIER Louis, Vice-Président de Saint-Flour Communauté ;
MAURY Bernard, Commune de Neuvéglise-sur-Truyère ;
MICHAUD Guy, Vice-Président de Saint-Flour Communauté ;
RESCHE Bernadette, Commune de Chaliers ;
VIVET Vincent, Sous-Préfecture du Cantal ;
JOUBERT Béatrice, Direction Départementale des Territoires du Cantal ;
BOURSANGE Sabine, Ligue pour la Protection des Oiseaux Auvergne ;
CHATAIGNIER Stéphane, EDF Production Lot Truyère ;
GUIARD Françoise, Chambre d'Agriculture du Cantal ;
LAGLOIRE Stéphane, Syndicat Mixte du Lac de Garabit Grandval ;
TRONCHE Agnès, FDAAPPMA du Cantal ;
CAPRIO Anthony, Saint-Flour Communauté ;
CHILE Sigrid, Saint-Flour Communauté ;
TALON Céline, Saint-Flour Communauté ;
BUFFETEAU Camille, Saint-Flour Communauté (stagiaire) ;
FABER Anne-Sophie, Saint-Flour Communauté (stagiaire) ;
HUET Noé, Saint-Flour Communauté (stagiaire).

Excusés :

Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Cantal ;
CHARRIAUD Céline, Maire de Neuvéglise-sur-Truyère ;
DELPY Gérard, Maire de Ruynes-en-Margeride ;
DDCSPP du Cantal ;
FAURE Bruno, Président du Conseil Départemental du Cantal ;
GAUMET Matthias, Centre National de la Propriété Forestière ;
HÉRAULT Etienne, Parc Naturel Régional de l'Aubrac ;
JARLIER Pierre, Président de Saint-Flour Communauté ;
LOUVRADOUX Marie, Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Haute-Auvergne.

Annexe 2 : Compte rendu des élections

Direction départementale
des Territoires
Service Environnement
Unité Nature et Biodiversité



Compte-rendu des élections du Comité de Pilotage du site Natura 2000

FR8312010 – ZPS Gorges de la Truyère

Réunion du 15 juin 2018 à Pierrefort

Saint Flour Communauté est actuellement structure porteuse de l'animation du document d'objectifs du site Natura 2000, et M. Louis Galtier, maire de Pierrefort, président du comité de pilotage.

La convention de transfert de l'animation du document d'objectif arrive à son terme. Il convient donc de procéder aux élections de la structure porteuse de l'animation du site et du président du comité de pilotage pour une nouvelle période de 3 ans.

Les membres du collège des élus sont appelés à se prononcer sur ces élections (cf feuille d'émargement) :

Le quorum est atteint avec 13 votants sur 23. Les élections peuvent avoir lieu :

Élection de la structure porteuse :

Saint Flour Communauté s'est portée candidate auprès des services de l'Etat par délibération du 12 avril 2018. C'est la seule candidature reçue.

Saint Flour Communauté est désignée structure porteuse de l'animation du document d'objectifs du site Natura 2000 à l'unanimité.

Élection du président du COPIL du site Natura 2000 :

Monsieur Louis Galtier ne souhaite pas se représenter. M. Vivet le remercie pour son implication sur les sites Natura 2000.

M. Guy Michaud, maire de Cussac, se déclare candidat à la présidence du comité de pilotage. C'est la seule candidature reçue.

Monsieur Guy Michaud est élu président du COPIL à l'unanimité.

Pour Sous-Préfet de Saint-Flour

Le Secrétaire général









Vincent VIVET



Affaire suivie par : Béatrice JOUBERT
Tél : 04 63 27 66 21
Courriel : beatrice.joubert@cantal.gouv.fr

Direction départementale des Territoires du Cantal - 22, rue du 139ème R.I. - BP 10414 - 15004 AURILLAC CEDEX
Horaires d'ouverture : 8h00-12h00 - 13h30-16h00 - Tél. : 04 63 27 66 00
Internet : <http://www.cantal.gouv.fr>

COPIL du site Natura 2000 « ZPS Gorges de la Truyère » du 15 juin 2018
- Feuille d'émargement partie élections -



VOTANT	MEMBRES DU COLLÈGE DES ÉLUS : UN REPRÉSENTANT ÉLU OU SON SUPPLÉANT	NOM ET PRENOM DE LA PERSONNE QUI VOTE	NOM DE LA PERSONNE QUI A DONNÉ UN BON POUR POUVOIR LE CAS ÉCHÉANT	SIGNATURE
<input type="checkbox"/>	Conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes			
<input type="checkbox"/>	Conseil départemental du Cantal	excusé		
<input type="checkbox"/>	Commune d'Alleuze			
<input type="checkbox"/>	Commune d'Anglards-de-Saint-Flour			
<input checked="" type="checkbox"/>	Commune de Chaliers	RESOËTE Bourdolt	Et	
<input checked="" type="checkbox"/>	Commune de Chaudes-Aigues	DUMAZEL Serge		
<input type="checkbox"/>	Commune d'Espinasse			
<input checked="" type="checkbox"/>	Commune de Fridefont	CHASSING Pierre		
<input type="checkbox"/>	Commune de Jabrun			
<input type="checkbox"/>	Commune de Lieutadès			
<input checked="" type="checkbox"/>	Commune de Val d'Arcomie	P. BERTHET Jean-Paul	P. PARAN Bruno	
<input checked="" type="checkbox"/>	Commune de Maurines	Berthet Jean-Paul		
<input checked="" type="checkbox"/>	Commune de Neuvéglise-Sur-Truyère	THURY Bernard		

<input checked="" type="checkbox"/>	Commune de Paulhenc	Rodier David		
<input checked="" type="checkbox"/>	Commune de Ruyres-En-Margeride	Mme CHASSANG Yolande	N. DELPY GÉRARD	Chassang 
<input checked="" type="checkbox"/>	Commune de Saint-Georges	Berthot J. Paul		
<input type="checkbox"/>	Commune de Sainte-Marie			
<input type="checkbox"/>	Commune de Saint-Martial			
<input checked="" type="checkbox"/>	Commune de Villedieu	CHASSANG Yolande		Chassang 
<input checked="" type="checkbox"/>	Saint-Flour Communauté	M. RICHAUD		
<input type="checkbox"/>	Syndicat Mixte de Préfiguration du PNR de l'Aubrac			
<input checked="" type="checkbox"/>	Syndicat des territoires de l'est Cantal	M. RICHAUD		
<input checked="" type="checkbox"/>	Syndicat Mixte du Lac de Garabit-Grandval	Berthot J. Paul	Marguerite V. Marguerite	
13/23				